



OCTAssociation

# ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION ("OCTA")

ASSOCIATION PTOM

LGO ASSOCIATIE

OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS ASSOCIATION

## 15<sup>e</sup> CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OCTA

Oranjestad, Aruba, 23 février 2017

### DÉCLARATION POLITIQUE

#### PRÉAMBULE

Les représentants des Pays et Territoires d'Outre-mer se sont réunis le 23 février 2017 à Oranjestad, Aruba, pour la 15<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OCTA. Ils ont discuté du partenariat PTOM-UE pour l'après-2020 et de la position commune coordonnée par le Président de l'OCTA. Ils ont également passé en revue les programmes en cours, comme l'initiative BEST et le programme STI, ainsi que des actions futures comme les activités Thématiques et Régionales du 11<sup>ème</sup> FED, le secrétariat de l'OCTA et le renforcement institutionnel.

#### RÉSOLUTIONS POLITIQUES

Les PTOM appellent la Commission européenne (Commission) à :

##### Relations PTOM-UE

###### 1. Dialogue et partenariat

Noier un dialogue avec les PTOM pour faire en sorte que le progrès réalisé dans la mise en œuvre des Conclusions Communes soit revu à chaque réunion tripartite.

Reconnaître l'importance capitale du Forum et la nécessité de préserver une représentation adéquate et égale des PTOM lors de cette manifestation annuelle, en veillant à ce qu'il n'y ait aucune réduction supplémentaire du nombre de délégués parrainés par PTOM pour les prochaines éditions du Forum PTOM-UE, et en autorisant en plus la participation d'un nombre de délégués non parrainés par PTOM qui reflète au mieux le contexte politique de chacun des territoires.

Etablir un calendrier et finaliser une méthodologie écrite applicable aux réunions tripartites et aux réunions des groupes de travail de partenariat (GTP) en collaboration étroite avec le Comité Exécutif de l'OCTA.

Renforcer le traitement préférentiel et différencié qu'exige la gestion des dossiers des PTOM, et assurer un impact plus marqué de la fonction transversale de l'Unité, et sensibiliser en particulier toutes les Directions Générales pertinentes, incluant sans s'y limiter: EAC, RTD, TAXUD, COMMERCE, ENV, CLIMA, ENER, REGIO, MARE, GROW, ainsi que le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) aux défis et possibilités spécifiques qui se présentent aux PTOM dans la mise en œuvre des dispositions de la DAO.

Associer les PTOM aux fora pertinents, comme le forum des Régions Ultrapériphériques (RUP) organisé par la DG REGIO en mars 2017.

### **Assistance Technique à l'OCTA**

#### *2. Soutien (financier) à l'OCTA*

Poursuivre le processus de facilitation d'un soutien institutionnel à l'OCTA sous forme d'une subvention de fonctionnement, comme précédemment convenu dans les Conclusions Communes du 14<sup>ème</sup> Forum PTOM-UE (points 9 et 10) et la décision prise à ce titre.

Mettre en place des mesures spécifiques dont la Commission et les PTOM peuvent convenir pour pallier au manque de financement jusqu'à l'octroi de la subvention, à l'aide de la seconde tranche de la FCT du 11<sup>ème</sup> FED (événements, études), sur la base des activités qui seront soumises par l'OCTA.

### **Soutien aux PTOM**

#### *3. Recherche, Éducation et Innovation*

Favoriser le dialogue entre l'UE (DG Recherche et Innovation et DG Education et Culture) et les PTOM pour permettre aux institutions de recherche des États membres de l'UE et des PTOM de faciliter leur accès à leurs ressources respectives et, ce faisant, faciliter le transfert des connaissances et le renforcement des capacités dans les PTOM.

### **Commerce, investissement et croissance dans les PTOM**

#### *4. Négociations commerciales*

Consulter régulièrement les PTOM sur les négociations commerciales en cours et à venir susceptibles d'avoir une incidence sur eux (DAO, article 13) et dûment prendre en compte les intérêts des PTOM lorsque des accords commerciaux sont négociés par l'UE.

### **Changement climatique**

#### *5. Principaux développements*

Apporter un soutien aux PTOM pour faire progresser la sous-composante sur le changement climatique de l'enveloppe thématique du 11<sup>ème</sup> FED en :

- Facilitant les échanges de connaissances et d'expériences entre les PTOM autour de la gestion intégrée et durable de leurs ressources terrestres, côtières et marines ; et
- Aidant les PTOM à identifier les domaines ayant le plus besoin d'une analyse coûts-avantages des stratégies en matière de changement climatique et d'une identification des résultats stratégiques recherchés pour la gestion des ressources terrestres, côtières et marines.

Appuyer le dialogue avec les États membres pour explorer et promouvoir l'inclusion des PTOM dans les programmes européens liés à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, tels que le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds pour l'Environnement Mondial.

Informers les PTOM et les associer aux développements et actions liés à la Stratégie de l'Union sur le changement climatique et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. S'efforcer de prendre en compte les priorités des PTOM dans les négociations sur le changement climatique et favoriser le dialogue avec les États membres en amont de la CCNUCC COP 23 à Bonn, Allemagne, en novembre 2017.

Associer les PTOM à la finalisation des dispositions de l'Accord de Paris sur le changement climatique à la CCNUCC COP23.

## *6. Énergie durable*

Continuer à soutenir le déploiement de la Feuille de Route 2015 sur les Énergies Durables dans les PTOM et collaborer avec les PTOM pour organiser un troisième Sommet des ministres de l'Énergie des PTOM et encourager la participation à la Semaine européenne de l'énergie durable de 2017.

Continuer à soutenir la recherche dans le domaine des applications innovantes de l'énergie pour les PTOM, comme la mobilisation du mécanisme d'Assistance Technique de l'UE pour la participation à l'étude documentaire et à l'atelier international sur les énergies marines pour les PTOM.

Promouvoir les cadres d'action pour l'investissement dans les PTOM (PTOM-CAI) pour améliorer les conditions d'investissement et accroître les propositions de projets viables.

Profiter de l'impulsion donnée au déploiement rapide des énergies durables dans les PTOM en adoptant de nouveaux mécanismes de financement, comme le financement participatif, dans l'éventail d'investissement.

## **Biodiversité**

### *7. BEST 2.0*

Reconnaître la réussite de l'initiative BEST et accepter l'expression de notre reconnaissance pour le financement supplémentaire alloué au programme.

Poursuivre ses efforts pour assurer le succès de ce projet, en prêtant une attention particulière à la qualité de la communication entre tous les partenaires.

Affecter des ressources supplémentaires pour permettre la continuation des appels à propositions pour les subventions BEST en 2018 et 2019 eu égard au nombre de propositions de bonne qualité qui n'ont pas été financées car la demande pour des projets dépassait le budget disponible.

### *8. Partenariat durable sur la biodiversité*

Maintenir le dialogue et la coopération autour des enjeux liés à la biodiversité, au changement climatique et à l'environnement par le biais de l'organisation d'un Groupe de Travail de Partenariat avant la fin de deuxième trimestre 2017.

Soutenir la création et le développement d'un mécanisme durable, avec un rôle décisionnel pour les PTOM, sous l'égide de l'OCTA.

Accueillir le groupe BEST comme un instrument pour un dialogue actif accompagnant la transition qui, pour éviter toute confusion, devra inclure un rôle décisionnel pour les PTOM, sous l'égide de l'OCTA.

## **Mise en œuvre de la DAO et programmation du 11e Fonds européen de développement (FED)**

### *9. Intégration régionale*

Soutenir les efforts déployés par les PTOM pour renforcer la coopération régionale, conformément aux conclusions communes du 13e Forum UE-PTOM qui s'est tenu en 2015 dans les Îles Vierges britanniques, en introduisant davantage de souplesse dans l'application des lignes directrices pour la programmation concernant les enveloppes régionales destinées aux PTOM et les projets communs financés par le FED et le FEDER.

Convoquer une réunion du groupe de travail du partenariat pour lancer un débat technique sur les questions d'intégration et de coopération régionale, qui permettra aux partenaires d'échanger sur le « Plan d'action pour un régionalisme renforcé des PTOM » proposé par l'étude sur l'intégration régionale (2015) financée par l'UE dans le cadre du projet d'assistance technique à l'OCTA.

### *10. Programmation du FED*

Finaliser la programmation des programmes régionaux et thématique en 2017.

Promouvoir le renforcement des capacités dans les PTOM et garantir une poursuite en douceur de l'assistance technique aux ordonnateurs régionaux dans le cadre du processus de programmation régionale du 11e FED, y compris la programmation de projets régionaux conjoints basés sur une coopération avec les PTOM, les RUP et les États ACP.

Continuer à faciliter la conduite de consultations et d'échanges appropriés entre les PTOM, les États ACP et les RUP, pour assurer le cas échéant les synergies dans les programmes régionaux et thématique ainsi que l'élaboration de projets conjoints.

### *11. Revue à mi-parcours des instruments d'aide extérieure*

Prendre dûment en compte les points de vue exprimés par les PTOM lors de la consultation sur les évaluations effectuées en 2017.

Tenir les PTOM informés du processus, des résultats et des actions à venir d'ici 2020.

## **Programmes de l'Union**

### *12. Revues à mi-parcours, évaluation, consultations publiques*

Régulièrement informer les PTOM au sujet des revues afin de maximiser leur niveau d'engagement et de participation et faire en sorte que leurs points de vue soient bien pris en compte (y compris via des visites de terrain quand cela est possible).

### *13. Accessibilité*

Soutenir la participation des PTOM aux appels et contribuer à renforcer leur capacité à gérer les programmes financés par l'UE.

Organiser en 2017 des GTP ad hoc sur les principaux programmes européens d'intérêt pour les PTOM (H2020, Erasmus+, COSME, Life+) avec les directions générales et services pertinents de la Commission, afin de permettre un échange de vues sur le niveau de participation actuel des PTOM et les améliorations possibles pour éliminer les barrières auxquelles ils sont confrontés pour accéder à ces programmes.

### *14. H2020*

Prendre en compte les défis particuliers auxquels sont confrontés les PTOM (faible participation au programme, faible niveau des financements européens pour la recherche dans les PTOM) dans la revue à mi-parcours du programme et le futur document de travail de la Commission, attendu pour mi 2017.

### *15. Erasmus+*

Prendre note du fait que nous apprécions les dispositions temporaires qui ont été prises dans le cadre de travail pour 2017 concernant l'extrême éloignement de certains PTOM.

Tenir compte du fait que les défis auxquels sont confrontés certains PTOM du fait de leur éloignement ne peuvent être comparés à ceux d'aucune autre région européenne.

Proposer un montant complémentaire s'appliquant aux distances supérieures à 12000 kilomètres afin de mieux soutenir de manière permanente les frais de déplacement depuis ces PTOM, vis-à-vis des éléments de mobilité et d'action transversale, particulièrement dans le cadre de la revue à mi-parcours.

## **Cadre de l'après-2020**

### *16. Position commune*

Assurer une consultation politique étendue sur les aspects clefs du partenariat PTOM-UE à la lumière du cadre de l'après-2020.

S'entendre, à l'occasion du 15<sup>ème</sup> Forum PTOM-UE, sur des Conclusions Communes identifiant un mécanisme pour l'intégration des points de vue des PTOM dans le cadre de l'après-2020, en prenant en compte la préparation par la Commission d'une recommandation sur les négociations qui sera prête pour octobre 2017 (et deviendra par la suite le mandat de négociation).

S'engager à convoquer un groupe de travail de partenariat, en présence de la " Task Force Post-Cotonou " au sein de la DG DEVCO, où les partenaires pourront échanger sur le processus après Cotonou, sur les orientations et les options pour prendre en compte les PTOM, ainsi que sur le futur partenariat UE-PTOM sur la base des "Principes directeurs pour la future relation entre les Pays et Territoires d'Outre-mer et l'Union Européenne" présentés à la Commission Européenne lors du 15<sup>ème</sup> Forum PTOM-UE à Aruba.

## **Services financiers**

### *17. Développement par l'UE d'une liste de juridictions fiscales non-coopératives*

Poursuivre le dialogue politique avec les PTOM sur l'établissement d'une liste européenne de juridictions fiscales non-coopératives par le biais à la fois des Groupes de Travail de Partenariat sur les Services Financiers au cours des second et troisième trimestres de l'année 2017 et d'un engagement bilatéral avec des PTOM individuels, comme demandé par le Secrétariat Général du Conseil.

Fournir individuellement aux PTOM placés sur la liste du tableau de bord une explication claire sur leur inclusion et fournir des clarifications sur les étapes qui seraient nécessaires pour qu'une juridiction soit enlevée de la liste finale adoptée des juridictions fiscales non-coopératives.

### *18. Atelier de coopération fiscale internationale*

Soutenir l'organisation par les PTOM d'un atelier de coopération fiscale internationale pendant le deuxième trimestre de 2017, en vue d'apporter un soutien technique aux PTOM sur la mise en œuvre de normes de coopération fiscale internationale établies par l'OCDE, dont la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et les Normes communes de déclaration ainsi que le Cadre Intégré sur l'érosion de l'assiette et le transfert de bénéfices.

### *19. Communication*

Soutenir l'amélioration de la communication entre les PTOM, la DG DEVCO et la DG TAXUD, en prenant en compte toutes les informations recueillies dans le cadre du processus de programmation et de mise en œuvre du FED telles que le PEFA et les rapports annuels.